

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 mai 2016 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

M. Bruno Marcoux

EST ABSENTE :

Mme Diane Fournier

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
Me Frédérick Roussel, directeur adjoint du Service du secrétariat général,
des affaires corporatives et des communications
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources
matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 55.

66-CE-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé – projet de fenestration (phase 1) – autorisation à poursuivre un processus d'appel d'offres sur invitation
 - 11.2 École Antoine-Brossard – décontamination des entreplafonds – amiante – phase 1
 - 11.3 École D'Iberville – réfection de 11 escaliers extérieurs en béton (arrière et avant de l'école)
 - 11.4 École Félix-Leclerc – infiltrations d'eau par les murs extérieurs (joints entre la dalle et le mur), local S023
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidente du Conseil – autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

67-CE-2015-2016

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

68-CE-2015-2016

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CHARLOTTE-TASSÉ –
PROJET DE FENESTRATION (PHASE 1) – AUTORISATION À
POURSUIVRE UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la réalisation de la première phase d'un projet de fenestration au Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul entrepreneur admissible a déposé une soumission conforme, soit « Amro Aluminium inc. », pour un montant total de 59 600,28 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT que le prix soumis par cet entrepreneur correspond au prix du marché;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.2.3.5 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la Commission scolaire, l'autorisation de l'instance délégataire supérieure est requise lors d'un processus d'appel d'offres sur invitation pour lequel une seule soumission conforme a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecture « Un architecture inc. »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE soit autorisée la poursuite du processus d'appel d'offres sur invitation avec le seul soumissionnaire admissible et conforme, soit « Amro Aluminium inc. ».

Adoptée à l'unanimité

69-CE-2015-2016

**ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – DÉCONTAMINATION DES
ENTREPLAFONDS – AMIANTE – PHASE 1**

CONSIDÉRANT que vingt et un (21) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Sutera inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 076-276-44724 – Antoine-Brossard – décontamination des entreplafonds – amiante – phase 1, soit accordé à l'entrepreneur « Sutura inc. » pour un montant total de 237 810,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mai 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

70-CE-2015-2016

ÉCOLE D'IBERVILLE – RÉFECTION DE 11 ESCALIERS EXTÉRIEURS EN BÉTON (ARRIÈRE ET AVANT DE L'ÉCOLE)

CONSIDÉRANT que seize (16) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs « Beaudoin Hurens inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9140-2594 Québec inc. / Construction Arcade »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-45524 – D'Iberville – réfection de 11 escaliers extérieurs en béton (arrière et avant de l'école), soit accordé à l'entrepreneur « 9140-2594 Québec inc. / Construction Arcade » pour un montant total de 148 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 mai 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

71-CE-2015-2016

ÉCOLE FÉLIX-LECLERC – INFILTRATIONS D'EAU PAR LES MURS EXTÉRIEURS (JOINTS ENTRE LA DALLE ET LE MUR), LOCAL S023

CONSIDÉRANT que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Excavation E.S.M. inc. »;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 012-020-42160 – Félix-Leclerc – infiltrations d'eau par les murs extérieurs (joints entre la dalle et le mur), local S023, soit accordé à l'entrepreneur « Excavation E.S.M. inc. » pour un montant total de 138 650,88 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 4 mai 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

72-CE-2015-2016

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 55,55 \$, pour la période du 24 mars au 6 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

73-CE-2015-2016

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux la clôture de la séance.

Adoptée à l'unanimité

La séance prend fin. Il est 22 heures.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

7
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016